
États financiers de
Maple Gold Mines Ltd.
(une société d'exploration)

31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat net et du résultat global	5
État des variations des capitaux propres	6
Tableau des flux de trésorerie	7
Notes annexes	8-34

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Maple Gold Mines Ltd.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Maple Gold Mines (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que la Société a subi une perte de 3 668 622 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Comme il est indiqué à la note 1, cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 1, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Macdonald.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Vancouver (C.-B.)
Le 23 avril 2020

Maple Gold Mines Ltd.
État de la situation financière

Au 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	4 102 551	2 786 340
Taxes de vente à recevoir		139 156	43 011
Créances liées aux contrats de sous-location	9a)	163 351	—
Crédit d'impôt pour l'exploration minière à recevoir	2c)ii)	399 966	1 919 456
Charges payées d'avance et dépôts		475 729	425 556
		5 280 753	5 174 363
Immobilisations corporelles		555 092	193 325
		5 835 845	5 367 688
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		635 679	896 422
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	7	800 428	254 750
Montant à payer à Revenu Québec	8	445 012	405 031
Obligations locatives – tranche courante	9b)	404 957	—
Avantage incitatif à la location – tranche courante		—	47 518
		2 286 076	1 603 721
Passifs non courants			
Obligations locatives	9b)	179 602	—
Provision au titre des coûts de remise en état et de fermeture	6	50 384	50 384
Avantage incitatif à la location		—	127 514
		2 516 062	1 781 619
Capitaux propres			
Capital social	10	49 167 035	46 315 337
Réserves	10	11 398 483	11 022 877
Déficit		(57 245 735)	(53 752 145)
		3 319 783	3 586 069
		5 835 845	5 367 688

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,

/s/ B. Matthew Hornor

B. Matthew Hornor, administrateur

/s/ Sean Charland

Sean Charland, administrateur

Maple Gold Mines Ltd.**État du résultat net et du résultat global**

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Charges (produits) d'exploitation			
Frais d'exploration et d'évaluation	6	2 155 378	4 339 014
Frais généraux et administratifs	11	1 829 704	3 174 662
Produits financiers		(249 584)	(96 044)
Charges financières		320 678	52 967
Amortissement de la prime liée aux actions accréditives	7	(392 823)	(1 804 015)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		5 269	15 328
Perte et perte globale pour l'exercice		3 668 622	5 681 912
Perte par action de base et diluée	14	0,02	0,03
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base et dilué)		223 594 588	200 344 048

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Maple Gold Mines Ltd.
État des variations des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2019
(en dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Capitaux propres attribuables aux actionnaires

	Notes	Capital social		Réserves			Déficit	Total
		Nombre	Montant \$	Réserve au titre des paiements fondés sur des actions \$	Réserve au titre des bons de souscription \$	Total des réserves \$		
Solde au 31 décembre 2017		181 871 414	40 455 261	2 486 598	8 246 065	10 732 663	(48 070 233)	3 117 691
Actions et bons de souscription émis conformément à un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions et du passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	10b)iv)	24 791 634	5 461 962	—	13 457	13 457	—	5 475 419
Options exercées	10c)	872 500	117 693	(27 243)	—	(27 243)	—	90 450
Bons de souscription exercés	10d)	933 224	280 421	—	(140 263)	(140 263)	—	140 158
Paiements fondés sur des actions	10c)	—	—	444 263	—	444 263	—	444 263
Perte globale		—	—	—	—	—	(5 681 912)	(5 681 912)
Solde au 31 décembre 2018		208 468 772	46 315 337	2 903 618	8 119 259	11 022 877	(53 752 145)	3 586 069
Ajustement lors de la première application d'IFRS 16 (note 2d)		—	—	—	—	—	175 032	175 032
Solde au 1^{er} janvier 2019		208 468 772	46 315 337	2 903 618	8 119 259	11 022 877	(53 577 113)	3 761 101
Actions émises conformément à un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions et du passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	10b)i)	18 400 000	1 816 536	—	—	—	—	1 816 536
Actions émises lors du règlement de dettes	10b)ii)	568 182	62 500	—	—	—	—	62 500
Actions émises conformément à un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions et du passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	10b)iii)	11 750 000	972 662	—	—	—	—	972 662
Paiements fondés sur des actions	10c)	—	—	375 606	—	375 606	—	375 606
Perte globale		—	—	—	—	—	(3 668 622)	(3 668 622)
Solde au 31 décembre 2019		239 186 954	49 167 035	3 279 224	8 119 259	11 398 483	(57 245 735)	3 319 783

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Maple Gold Mines Ltd.**Tableau des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	2019 \$	2018 \$
Activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(3 668 622)	(5 681 912)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement de la prime liée aux actions accréditives	(392 823)	(1 804 015)
Amortissement des immobilisations corporelles	414 876	89 224
Palements fondés sur des actions	375 606	444 263
Produits financiers	(129 211)	—
Charges financières	276 296	—
Avantage incitatif à la location	—	94 959
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(2 557)	15 328
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(96 145)	401 146
Crédit d'impôt pour l'exploration minière à recevoir	1 519 490	(1 919 456)
Charges payées d'avance et dépôts	(50 173)	(38 735)
Créditeurs et charges à payer	(198 243)	(907 933)
Montant à payer à Revenu Québec	39 981	(69 758)
	(1 911 525)	(9 376 889)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 246)	(31 269)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	16 546	—
	(14 700)	(31 269)
Activités de financement		
Produit de l'émission des actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission d'actions	3 727 698	6 058 750
Remboursement d'obligations locatives	(823 210)	—
Recouvrement de créances liées aux contrats de sous-location	337 948	—
Produit de l'exercice d'options	—	90 450
Produit de l'exercice de bons de souscription	—	140 158
	3 242 436	6 289 358
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 316 211	(3 118 800)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 786 340	5 905 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	4 102 551	2 786 340

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Renseignements généraux

Maple Gold Mines Ltd. (la « Société » ou « Maple Gold ») est une société domiciliée au Canada. Maple Gold a été constituée en société par actions le 3 juin 2010 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en vertu de clauses de prorogation datées du 22 juin 2011. L'adresse du siège social de la Société est le 250, Place d'Youville, 2^e étage, Montréal (Québec) H2Y 2B6. La principale activité de la Société est l'exploration de ressources minérales.

Les états financiers de la Société ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, ce qui suppose la réalisation des actifs et le règlement des obligations dans le cours normal des activités.

Au 31 décembre 2019, la Société disposait d'un fonds de roulement de 2 994 677 \$ (31 décembre 2018 – 3 570 642 \$) et son déficit accumulé se chiffrait à 57 245 735 \$ (31 décembre 2018 – 53 752 145 \$). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a subi une perte de 3 668 622 \$ (31 décembre 2018 – 5 681 912 \$), et elle prévoit qu'elle continuera à subir des pertes d'exploitation dans le cadre de ses activités d'exploration.

Au 31 décembre 2019, la Société estimait disposer de ressources suffisantes pour maintenir ses obligations minimales, y compris celles liées à ses activités générales, selon sa situation de trésorerie et sa capacité à se doter d'autres sources de financement, y compris des placements en instruments de capitaux propres.

À l'heure actuelle, la Société n'a aucune source de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et rien ne garantit que des fonds supplémentaires seront disponibles pour des programmes d'exploration additionnels au sein de ses propriétés ou pour permettre à la Société de remplir ses obligations en vertu des ententes applicables. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à obtenir des sources de financement additionnelles pour explorer et évaluer avec succès ses propriétés minières et, ultimement, exercer des activités rentables. Ainsi, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de la Société ne reflètent pas les ajustements apportés aux valeurs comptables et au classement des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation, et ces ajustements pourraient être significatifs.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers et leur publication le 23 avril 2020.

b) Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. La monnaie de présentation est le dollar canadien; par conséquent, tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugements et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction choisisse des méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des jugements qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience de la direction et les attentes relatives aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables, sauf ceux concernant les estimations, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

i) Évaluation du risque d'exploitation

La direction examine s'il existe des événements ou des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cet examen prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, y compris la disponibilité du financement par emprunt et par capitaux propres, ainsi que le solde du fonds de roulement et les engagements futurs de la Société.

ii) Crédits d'impôt pour l'exploration minière (« CIEM ») à recevoir

En raison de la complexité des lois et règlements fiscaux, la Société estime les montants à recevoir au titre des CIEM en fonction des déclarations produites, de l'historique d'évaluation des déclarations produites par les autorités de réglementation respectives et du montant à recevoir attendu relativement aux dépenses admissibles déductibles. En raison de la complexité de ce sujet, la direction doit porter des jugements au sujet des dépenses d'exploration admissibles.

La Société a reçu des paiements au titre des CIEM de Revenu Québec relativement aux années d'imposition 2011 à 2014, et ces années d'imposition font actuellement l'objet d'une vérification par Revenu Québec (note 8). Les déductions au titre des CIEM pour les années 2015 à 2017 ont été vérifiées par Revenu Québec, et les paiements finaux ont été reçus. La déduction au titre du CIEM pour l'année 2018 a été vérifiée par Revenu Québec, et le montant à recevoir au 31 décembre 2019 a été reçu après la fin de l'exercice.

iii) Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location, tant du point de vue du preneur que du bailleur. Cette évaluation repose sur le fait que le contrat confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les jugements clés portent sur la question de savoir si un bien est déterminé dans le contrat (une partie d'un bien peut être déterminée), si le preneur obtient la quasi-totalité des avantages économiques du bien sur la durée du contrat et si le preneur a le droit de décider de l'utilisation du bien. Un jugement est aussi appliqué pour déterminer le taux utilisé pour actualiser les paiements de loyers.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugements et estimations comptables critiques (suite)

Les sources principales d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont les suivantes :

i) Provisions

Les provisions comptabilisées dans les états financiers sollicitent des jugements sur la survenance d'événements futurs, qui pourraient entraîner des décaissements significatifs pour la Société. Pour déterminer si un décaissement sera significatif, la Société tient compte des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des faits, de l'expérience passée et des probabilités associés à ces événements futurs. Il existe des incertitudes quant aux estimations faites par la direction et, par conséquent, les dépenses réelles pourraient différer des montants présentés à l'heure actuelle.

ii) Rémunération fondée sur des actions

La Société détermine la juste valeur des options sur actions attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Ce modèle d'évaluation des options nécessite l'établissement de données d'entrée subjectives fondées sur le marché, y compris le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue des prix et la durée de vie attendue de l'option. Les variations de ces données d'entrée et des hypothèses sous-jacentes utilisées pour les établir peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation de la juste valeur.

iii) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt et la composition des actifs et des passifs d'impôt exigent de la direction qu'elle exerce son jugement. L'application de la législation fiscale exige également l'exercice du jugement dans l'interprétation des lois et leur application aux transactions de la Société.

iv) Actifs et passifs d'impôt différé

La direction doit exercer son jugement et formuler des estimations pour déterminer si des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés dans les états de la situation financière. Le jugement est nécessaire pour déterminer si des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Les hypothèses concernant les bénéfices imposables futurs générés dépendent des estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs. Celles-ci dépendent des estimations des volumes de production et de ventes futurs, des prix des marchandises, des réserves, des coûts d'exploitation et d'autres transactions de gestion du capital. Ces jugements et hypothèses sont assujettis à des risques et à des incertitudes, et l'évolution des circonstances peut modifier les attentes, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états de la situation financière et sur les avantages liés à d'autres pertes fiscales et différences temporaires qui n'ont pas encore été comptabilisées.

v) Contrats de location

Lorsqu'elle détermine la durée d'un contrat de location, la direction utilise sa meilleure estimation en ce qui a trait à la probabilité que les options de renouvellement, de prolongation et de résiliation soient exercées.

2. Mode de présentation (suite)

d) Changements de méthodes comptables

Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16 selon la méthode d'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle les données comparatives de 2018 ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 16 a été comptabilisé le 1^{er} janvier 2019 en ce qui a trait aux écarts relevés, y compris les ajustements du solde d'ouverture du déficit.

IFRS 16 apporte des modifications importantes à la comptabilisation par le preneur en supprimant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement, et en exigeant la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative à la date de début de tous les contrats de location, sauf les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

En appliquant IFRS 16 pour tous les contrats de location, sauf pour l'exception indiquée ci-dessus, la Société :

- comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives dans l'état de la situation financière, lesquels sont initialement évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- comptabilise l'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans l'état du résultat net et du résultat global;
- sépare le montant total de trésorerie versée en une part de capital (présentée dans les activités de financement) et une part d'intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans le tableau des flux de trésorerie.

Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative selon la méthode linéaire, et cette charge est présentée aux postes Frais d'exploration et d'évaluation et Frais généraux et administratifs de l'état du résultat net et du résultat global.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle détermine, à la date de passation du contrat de location, si chaque contrat de sous-location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en déterminant si le contrat transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si c'est le cas, le contrat de sous-location est un contrat de location-financement; sinon il s'agit d'un contrat de location simple.

En ce qui concerne les contrats de location-financement, et lorsque la Société agit à titre de bailleur intermédiaire, elle comptabilise des créances liées aux contrats de sous-location et décomptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation liés au contrat de location principal qu'elle transfère aux sous-preneurs. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les créances liés aux contrats de sous-location sont évalués de la même façon que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés au contrat de location principal, au moyen du même taux d'actualisation pour l'actualisation des paiements futurs à recevoir.

2. Mode de présentation (suite)*d) Changements de méthodes comptables (suite)**Contrats de location (suite)*

La Société a appliqué les mesures de simplification suivantes, permises lors de la transition à IFRS 16 :

- Évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation au montant de l'obligation locative calculée pour chaque contrat de location.
- Appliquer les exemptions en matière de comptabilisation pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date de première application, et les comptabiliser comme des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des contrats de location à court terme, respectivement.
- Comptabiliser les composantes non locatives et les composantes locatives comme une seule composante, de nature locative.

Lors de la transition à IFRS 16, la Société a analysé ses contrats afin de déterminer s'ils sont ou contiennent un contrat de location. Cette analyse a permis d'identifier les contrats qui contiennent des contrats de location, pour lesquels les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives de la Société ont augmenté de 2 011 574 \$. La Société a décomptabilisé les actifs au titre de droits d'utilisation liés au contrat de location principal qu'elle transfère aux sous-preneurs (pour la sous-location d'une partie de ses locaux pour bureaux) et a comptabilisé des créances liées aux contrats de sous-location d'un montant total de 1 027 983 \$, sans incidence sur le déficit.

De plus, des avantages incitatifs à la location d'un montant de 175 032 \$ ont été sortis du solde d'ouverture du déficit, car l'actif au titre du droit d'utilisation n'a été réduit par aucun avantage incitatif à la location reçu.

Le taux d'emprunt marginal appliqué aux obligations locatives et aux créances liées aux contrats de sous-location comptabilisées initialement à l'adoption d'IFRS 16 était de 20 %.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif des changements apportés à l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de l'adoption d'IFRS 16.

	Solde au 31 décembre 2018 (données présentées) \$	IFRS 16 \$	Solde au 1 ^{er} janvier 2019 \$
Actif			
Créances liées aux contrats de sous-location	—	1 027 983	1 027 983
Immobilisations corporelles	193 325	983 591	1 176 916
Passif			
Obligations locatives	—	2 011 574	2 011 574
Avantage incitatif à la location	175 032	(175 032)	—
Capitaux propres			
Déficit	(53 752 145)	175 032	(53 577 113)

2. Mode de présentation (suite)*d) Changements de méthodes comptables (suite)**Contrats de location (suite)*

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 et des obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janvier 2019.

	1^{er} janvier 2019 \$
Engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018	983 449
Engagements découlant de contrats de location simple à l'adoption d'IFRS 16.	1 699 828
Contrats de location simple dont la durée est de moins de 12 mois	(46 720)
Effet de l'actualisation	(624 983)
Obligations locatives découlant de l'application initiale d'IFRS 16	2 011 574

La principale méthode comptable de la Société pour les contrats de location selon IFRS 16 est décrite à la note 3m).

3. Principales méthodes comptables*a) Conversion des devises*

Les états financiers de la Société sont préparés dans sa monnaie fonctionnelle, laquelle a été déterminée selon l'environnement économique principal dans lequel elle exerce ses activités. Le dollar canadien est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux alors en vigueur, et les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des taux différents de ceux auxquels ils ont été convertis au moment de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs sont présentés dans l'état du résultat net et du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et dont les durées à l'échéance sont inférieures à 90 jours ou dont les durées à l'échéance initiales dépassent 90 jours, mais qui sont rachetables à vue sans pénalité.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Crédits d'impôt pour l'exploration minière (« CIEM »)

La Société comptabilise les montants liés aux CIEM lorsque la demande de la Société à l'égard de ces CIEM est approuvée par les autorités fiscales compétentes ou lorsque le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ces montants liés aux CIEM sont portés en diminution des frais d'exploration et d'évaluation.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative, comme suit :

Matériel de campement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée de vie économique
Mobilier de bureau	La plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée de vie économique

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus de façon périodique et à la clôture de chaque exercice, et sont ajustés, au besoin.

e) Frais d'exploration et d'évaluation

Les titres de propriété des propriétés minières comportent certains risques inhérents en raison des difficultés à déterminer la validité de certaines concessions, ainsi que des problèmes qui pourraient découler du fait qu'historiquement, la cession des droits immobiliers a souvent été ambiguë pour plusieurs propriétés. La Société a effectué une enquête sur les titres de propriété de ses propriétés minières et, à sa connaissance, ils sont en règle.

Les coûts d'acquisition des droits d'exploration et de forage exploratoire et les coûts connexes engagés sur les sites où il n'y a pas de mine et situés dans des zones à l'extérieur des limites d'un gisement minéral connu qui contiennent des réserves prouvées et probables sont considérés comme des frais d'exploration et d'évaluation et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, jusqu'à la date où il est établi que les coûts engagés sont économiquement recouvrables. Les frais d'exploration et d'évaluation engagés après l'établissement de la recouvrabilité économique sont inscrits à l'actif et inclus dans la valeur comptable de la propriété minière connexe.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Frais d'exploration et d'évaluation (suite)

La direction utilise les critères suivants pour évaluer la recouvrabilité économique et la probabilité d'avantages économiques futurs :

- i) Géologie : il existe une certitude suffisante, sur le plan géologique, qu'un gisement minéral pourra être converti en une réserve prouvée et probable. Il existe un historique de conversion en réserves à des mines en exploitation.
- ii) Délimitation de l'étendue, préfaisabilité ou faisabilité : il y a une étude de délimitation de l'étendue, une étude de préfaisabilité ou une étude de faisabilité préliminaire qui démontre que les réserves et les ressources additionnelles donneront lieu à un résultat commercial positif. Les données métallurgiques connues permettent de conclure qu'il est fort probable que les coûts d'extraction et de production additionnels pourront être recouvrés.
- iii) Installations accessibles : le gisement minéral peut être traité économiquement à des installations d'extraction et de traitement accessibles, le cas échéant.
- iv) Plans de durée de vie de la mine : il existe un plan de durée de vie totale de la mine ainsi qu'un modèle économique pour soutenir l'extraction économique des réserves et des ressources. Un plan de durée de vie de la mine à long terme et le modèle géologique à l'appui ciblent les travaux de forage et les travaux de mise en valeur connexes nécessaires pour accroître le corps minéralisé existant ou le définir davantage.
- v) Autorisations : des permis d'exploitation et des programmes de faisabilité sur le plan environnemental existent ou peuvent être obtenus.

Avant d'inscrire à l'actif les coûts de forage exploratoire, d'évaluation, de mise en valeur et les coûts connexes, la direction établit que les conditions suivantes ont été respectées :

- i) Il est probable qu'un avantage économique futur ira à la Société.
- ii) La Société peut obtenir l'avantage et en contrôler l'accès.
- iii) La transaction ou l'événement qui donne lieu à l'avantage économique futur a déjà eu lieu.
- iv) Les coûts engagés peuvent être évalués de façon fiable.

f) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle existe en raison d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et qu'on peut estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

g) Provision au titre des coûts de remise en état et de fermeture

Une obligation d'engager des coûts de réhabilitation et de remise en état survient lorsque des perturbations environnementales sont causées par l'exploration, la mise en valeur ou la production continue d'une propriété minière. Une provision est constituée pour les coûts de remise en état liés aux dommages ultérieurs sur le site, qui sont causés de façon continue pendant la production, selon leur valeur actualisée nette estimative, et ils sont imputés au bénéfice à mesure que l'extraction progresse.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la Société passe en revue les valeurs comptables de ses actifs pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur, le cas échéant.

Lorsque l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui sont indépendantes de celles d'autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est soumise à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat net et du résultat global. En cas de reprise ultérieure d'une perte de valeur, la valeur comptable est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais uniquement dans la mesure où elle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été auparavant comptabilisée. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global.

i) Rémunération fondée sur des actions

De temps à autre, la Société attribue des options sur actions à des membres du personnel et à des non-membres du personnel. Une personne est considérée comme un membre du personnel, plutôt qu'un non-membre du personnel, lorsqu'elle est un membre du personnel à des fins légales ou fiscales (membre direct du personnel) ou qu'elle fournit des services similaires à ceux que fournit un membre direct du personnel.

La juste valeur des options sur actions, évaluée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date d'attribution, est imputée à l'état du résultat net et du résultat global sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition des droits et les déchéances liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis à chaque date de clôture de sorte que, ultimement, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition des droits est fondé sur le nombre d'options dont l'acquisition est finalement attendue.

Lorsque les modalités des options sont modifiées avant l'acquisition des droits, toute augmentation de la juste valeur des options, évaluée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état du résultat net et du résultat global sur la période d'acquisition des droits restante.

Les instruments de capitaux propres attribués à des non-membres du personnel sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou des services reçus dans l'état du résultat net et du résultat global, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'actions. Les montants liés à l'émission d'actions sont portés en réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou des services reçus en échange d'un paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de façon fiable, la juste valeur est évaluée au moyen d'un modèle d'évaluation. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle est ajustée, selon la meilleure estimation de la direction, pour tenir compte des effets de la non-transférabilité, des restrictions à l'exercice et des considérations comportementales.

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Rémunération fondée sur des actions (suite)

Tous les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves au titre des capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient exercés. À l'exercice, les actions sont émises sur le capital autorisé et le montant précédemment comptabilisé dans les réserves au titre des capitaux propres est reclassé dans le capital social, de même que toute contrepartie versée.

j) Actions ordinaires accréditives

Conformément aux lois canadiennes sur l'impôt sur le revenu, les sociétés sont autorisées à émettre des instruments accreditifs en vertu desquels les déductions d'impôt générées par les dépenses admissibles de la Société, définies dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* comme des dépenses admissibles d'exploration au Canada, sont réclamées par les investisseurs plutôt que par la Société. Les actions accreditives émises sont habituellement vendues à un prix supérieur au cours du marché, ce qui s'explique par le fait que les avantages fiscaux seront transférés aux investisseurs. La Société émet souvent des actions accreditives dans le cadre de ses transactions de financement par capitaux propres afin de financer ses activités d'exploration. La Société estime la tranche du produit attribuable à la prime au montant de l'excédent du cours de l'action accreditive sur le cours de l'action ordinaire sans la composante accreditive au moment de la souscription. La prime est comptabilisée à titre de passif, qui représente l'obligation de la Société d'affecter les fonds issus des actions accreditives aux dépenses admissibles, et elle est amortie par le biais de l'état du résultat net à mesure que les dépenses admissibles sont engagées.

k) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat présenté dans l'état du résultat net et du résultat global pour la période présentée comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible de la Société est fondé sur le bénéfice imposable au taux local prévu par la loi adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture, et comprend tout ajustement à l'impôt à payer ou à recouvrer en ce qui a trait à des périodes antérieures.

L'impôt différé est déterminé au moyen de la méthode du report variable, qui tient compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Le montant de l'impôt différé obtenu est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, d'après les taux d'imposition futurs prévus adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La Société ne comptabilise un actif d'impôt différé que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe sera réalisé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et lorsque la Société a l'intention de régler ses passifs et actifs d'impôt sur la base de leur montant net.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Perte par action

La perte par action de base est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. La perte par action diluée est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, tient compte des actions additionnelles pour l'exercice présumé d'options sur actions et de bons de souscription, s'ils ont un effet dilutif. Le nombre d'actions additionnelles est calculé en supposant que les options sur actions en circulation ont été exercées et que le produit de leur exercice a été utilisé pour acquérir des actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période de présentation de l'information financière.

m) Actifs loués

Preneur

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante à l'égard de tous les contrats de location dans lesquels elle est le preneur, au début du contrat de location, sous réserve des exceptions qui suivent : i) la Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location dont la durée totale est de 12 mois ou moins, ou ii) pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après la valeur actualisée des paiements de loyers, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date et les coûts directs initiaux. Ils sont par la suite évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. L'actif au titre du droit d'utilisation fait l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location, et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux. Lorsque le contrat de location contient une option de prolongation ou d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, le coût de l'option est inclus dans les paiements de loyers.

Bailleur

Les contrats de location du bailleur sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple selon la substance du contrat. Les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété des biens sont classés comme des contrats de location-financement, tandis que tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de sous-location sont classés soit en tant que contrats de location-financement, soit en tant que contrats de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal.

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Actifs loués (suite)

Bailleur (suite)

Les actifs issus d'un contrat de location-financement sont comptabilisés dans les créances liées aux contrats de location-financement à la valeur de l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net dans le contrat de location est évalué à la valeur actualisée nette des montants futurs à recevoir, obtenue à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. Les produits financiers sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en considérant un taux de rentabilité des créances liées aux contrats de location-financement qui est constant.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les immobilisations corporelles, et les créances liées aux contrats de sous-location et les obligations locatives sont présentées séparément dans l'état de la situation financière.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans l'état du résultat net et du résultat global.

n) Instruments financiers

La Société comptabilise les actifs et les passifs financiers dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient partie au contrat engendrant l'actif ou le passif.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés par la Société à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction attribuables, sauf dans le cas des actifs et passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Coût amorti

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ultérieurement évalués au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur attribuée à un actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers de la Société au coût amorti comprennent essentiellement la trésorerie et les dépôts.

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers (suite)

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Société ne détient aucun actif financier classé comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner des placements dans des instruments de capitaux propres dont les variations ultérieures de la juste valeur devront être présentées dans les autres éléments du résultat global, placements qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'est pas permise si le placement en titres de capitaux propres est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ultérieurement, ils sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le cumul des profits et des pertes n'est pas reclassé en résultat net à la cession de l'instrument de capitaux propres, mais plutôt transféré dans les bénéfices non distribués.

Actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société peut aussi, lors de la comptabilisation initiale, désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. La juste valeur est déterminée de la façon décrite à la note 15.

Passifs financiers et capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des accords contractuels et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers (suite)

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs de la Société après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés au montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs. Le rachat par la Société de ses propres instruments de capitaux est comptabilisé et déduit directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de la Société.

Les passifs financiers qui ne sont pas une contrepartie éventuelle d'un acquéreur dans un regroupement d'entreprises, détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers de la Société au coût amorti comprennent essentiellement les créditeurs et charges à payer.

Instruments financiers désignés comme instruments de couverture

À l'heure actuelle, la Société n'applique pas la comptabilité de couverture aux instruments financiers, et elle ne l'a pas fait non plus dans le passé.

Dépréciation

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque période de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers correspondants.

o) Dépréciation

Selon IFRS 9, un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, lequel exige la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes en fonction des pertes de crédit attendues, doit être appliqué. Cette règle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues exige d'une entité qu'elle comptabilise les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour rendre compte des variations depuis la comptabilisation initiale. En d'autres mots, il n'est plus nécessaire qu'un événement lié au crédit survienne avant la comptabilisation des pertes de crédit.

p) Perte globale

Les autres éléments de perte globale se rapportent à la variation de l'actif net qui découle de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. La perte globale comprend la perte nette et les autres éléments de perte globale. Les profits et pertes latents sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente seront inclus dans les autres éléments de perte globale jusqu'à ce que l'actif soit vendu, déprécié de façon permanente ou décomptabilisé.

Maple Gold Mines Ltd.**Notes annexes**

31 décembre 2019

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	2 294 731	1 007 117
Équivalents de trésorerie	1 807 820	1 779 223
	4 102 551	2 786 340

Au 31 décembre 2019, la Société avait l'obligation d'affecter environ 2 894 514 \$ (environ 1 125 108 \$ au 31 décembre 2018) aux frais d'exploration liés aux émissions d'actions accréditatives d'ici le 31 décembre 2020.

5. Immobilisations corporelles

	Actifs au titre de droits d'utilisation	Matériel de campement	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 décembre 2017	—	71 175	112 981	35 247	89 851	309 254
Entrées	—	—	13 334	—	17 935	31 269
Cessions	—	—	—	(18 033)	—	(18 033)
Solde au 31 décembre 2018	—	71 175	126 315	17 214	107 786	322 490
Ajustement à l'application initiale d'IFRS 16 (note 2)	983 591	—	—	—	—	983 591
Entrées	—	31 246	—	—	—	31 246
Cessions	(255 947)	(16 546)	—	(5 330)	(7 746)	(285 569)
Solde au 31 décembre 2019	727 644	85 875	126 315	11 884	100 040	1 051 758
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 décembre 2017	—	3 559	34 592	4 495	—	42 646
Amortissement	—	14 235	36 826	5 740	32 423	89 224
Cessions	—	—	—	(2 705)	—	(2 705)
Solde au 31 décembre 2018	—	17 794	71 418	7 530	32 423	129 165
Amortissement	323 991	14 529	39 048	3 961	33 347	414 876
Cessions	(44 025)	—	—	(2 576)	(774)	(47 375)
Solde au 31 décembre 2019	279 966	32 323	110 466	8 915	64 996	496 666
Valeur comptable nette						
31 décembre 2018	—	53 381	54 897	9 684	75 363	193 325
31 décembre 2019	447 678	53 552	15 849	2 969	35 044	555 092

6. Projet aurifère Douay

Les frais d'exploration et d'évaluation accumulés, qui ont été engagés, sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Installation du campement, coûts liés au campement et fournitures de terrain	266 805	1 529 237
Amortissement des immobilisations corporelles	256 488	—
Forage et analyse de carottes	787 510	3 467 828
Location de matériel et carburant	53 488	280 655
Services d'ingénierie	—	35 109
Services environnementaux	3 762	8 667
Géologie et rapports techniques	238 578	174 765
Services de géophysique	129 428	—
Licences et permis	34 682	42 177
Autres coûts de soutien à l'exploration	69 939	134 169
Salaires et avantages	691 082	1 328 297
Paielements fondés sur des actions	58 271	41 591
Remise en état du site	—	—
	2 590 033	7 042 495
Crédits d'impôt pour l'exploration minière	(399 966)	(2 321 289)
Recouvrements auprès des coentrepreneurs	(34 687)	(382 192)
	2 155 380	4 339 014
Charges accumulées d'ouverture	43 484 613	39 145 599
Charges accumulées de clôture	45 639 993	43 484 613

La Société comptabilise une provision au titre des coûts de remise en état et de fermeture qui reflète la valeur actualisée du montant estimatif des flux de trésorerie requis pour satisfaire à l'obligation liée à la remise en état et à la fermeture relativement au projet aurifère Douay. Les composantes de cette obligation sont l'enlèvement des bâtiments et des treuils d'extraction sur le site, ainsi que les coûts associés à la remise en état des logements du campement et des chantiers sur le bien. L'estimation de l'obligation liée à la remise en état future des sites peut changer en fonction des modifications apportées aux lois applicables, des intentions de la direction et des renouvellements de contrats de location miniers.

La valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs requis pour régler l'obligation liée à la remise en état et à la fermeture est estimée à 50 384 \$. Voici les principales hypothèses sur lesquelles cette estimation est fondée :

- Des flux de trésorerie non actualisés pour la remise en état du site d'un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2018).
- Le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs est fondé sur l'expiration des contrats de location miniers, qui s'échelonne sur plusieurs mois en 2020.
- Un taux d'inflation annuel de 1,83 % (2018 – 1,93 %).
- Un taux d'intérêt sans risque de 1,69 % (2018 – 1,86 %).

Maple Gold Mines Ltd.**Notes annexes**

31 décembre 2019

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

7. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	254 750	1 475 434
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives à l'émission i), ii), iii)	938 500	583 331
Amortissement de la prime liée aux actions accréditives	(392 822)	(1 804 015)
Solde à la fin de l'exercice	800 428	254 750

- i) Le 23 décembre 2019, la Société a effectué un placement privé sans courtier pour un produit brut de 1 218 000 \$ sous forme d'émission de 8 700 000 actions accréditives au prix de 0,14 \$ par action accréditive [note 10b)iii)]. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 0,055 \$ par action accréditive, le total du passif au titre de la prime liée aux 8 700 000 actions accréditives émises se chiffrent à 478 500 \$, ce qui représente l'obligation de la Société d'affecter le montant de 1 218 000 \$ aux dépenses admissibles que la Société prévoit effectuer au cours de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, aucune dépense admissible n'avait été engagée et le passif demeurerait non amorti.
- ii) Le 26 mars 2019, la Société a effectué un placement privé sans courtier pour un produit brut de 2 300 000 \$ sous forme d'émission de 18 400 000 actions accréditives au prix de 0,125 \$ par action accréditive [note 10b)i)]. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 0,025 \$ par action accréditive, le total du passif au titre de la prime liée aux 18 400 000 actions accréditives émises se chiffrent à 460 000 \$, ce qui représente l'obligation de la Société d'affecter le montant de 2 300 000 \$ aux dépenses admissibles que la Société prévoit effectuer au cours de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, des dépenses admissibles d'environ 690 361 \$ avaient été engagées, dont 623 486 \$ ont été payées, et le passif avait été amorti en conséquence.
- iii) Le 1^{er} juin 2018, la Société a effectué un placement privé sans courtier pour un produit brut d'environ 2 499 990 \$ sous forme d'émission de 8 333 300 actions accréditives au prix de 0,30 \$ par action accréditive. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 0,07 \$ par action accréditive, le total du passif au titre de la prime liée aux 8 333 300 actions accréditives émises se chiffrent à 583 331 \$, ce qui représente l'obligation de la Société d'affecter le montant de 2 499 990 \$ aux dépenses admissibles. Au 31 décembre 2019, le passif avait été entièrement amorti.
- iv) Le 26 juin 2017 et le 14 juillet 2017, la Société a effectué un placement privé par l'entremise d'un courtier pour un produit brut d'environ 6 000 001 \$ sous forme d'émission de 14 634 150 actions accréditives au prix de 0,47 \$ par action accréditive. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 0,16 \$ par action accréditive, le total du passif au titre de la prime liée aux 14 634 150 actions accréditives émises se chiffrent à 2 341 464 \$, ce qui représente l'obligation de la Société d'affecter le montant de 6 000 001 \$ aux dépenses admissibles. Au 31 décembre 2018, le passif avait été entièrement amorti.

8. Montant à payer à Revenu Québec

Revenu Québec a effectué des vérifications des déclarations de crédit d'impôt pour l'exploration minière de la Société pour les années d'imposition 2011 à 2018. Revenu Québec a refusé certains montants que la Société estime être des dépenses admissibles pouvant être déduites. La Société entend défendre ses positions fiscales et a déposé un avis d'opposition auprès de la division des appels de Revenu Québec pour chacune des années 2011 à 2014.

Maple Gold Mines Ltd.**Notes annexes**

31 décembre 2019

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

9. Contrats de location*a) Créances liées aux contrats de sous-location*

	2019
	\$
Solde au début de l'exercice	—
Créances liées aux contrats de sous-location comptabilisées à l'adoption d'IFRS 16	1 027 983
Paievements de loyers reçus	(337 948)
Produits d'intérêts sur les créances liées à des contrats de sous-location	129 211
Entrées de contrats de sous-location	105 833
Résiliations de contrats de sous-location	(761 728)
	163 351
Moins : tranche courante	(163 351)
Solde à la fin de l'exercice	—

	2019
	\$
Solde au début de l'exercice	—
Obligations locatives comptabilisées à l'adoption d'IFRS 16	2 011 574
Paievements de loyers effectués	(823 210)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	276 296
Résiliation de contrats de location	(880 101)
	584 559
Moins : tranche courante	(404 957)
Solde à la fin de l'exercice	179 602

10. Capital social et réserves*a) Autorisé*

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

*b) Émissions d'actions**Exercice clos le 31 décembre 2019*

- i) Le 26 mars 2019, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 18 400 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,125 \$ par action, pour un produit brut de 2 300 000 \$. Dans le cadre de ce placement d'actions accréditives, la Société a engagé des frais d'émission d'actions en trésorerie totalisant 23 464 \$.

10. Capital social et réserves (suite)*b) Émissions d'actions (suite)**Exercice clos le 31 décembre 2019 (suite)**i) (suite)*

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'incidence du placement privé sans courtier sur les actions ordinaires.

	Nombre d'actions ordinaires #	Montant \$
Placement privé – actions accréditives	18 400 000	2 300 000
Frais d'émission d'actions	—	(23 464)
	18 400 000	2 276 536
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives (note 7)	—	(460 000)
	18 400 000	1 816 536

ii) Le 8 avril 2019, la Société a émis 568 182 actions ordinaires au prix de 0,11 \$ par action ordinaire en règlement de certaines obligations en cours.

iii) Le 23 décembre 2019, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 8 700 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,14 \$ par action ordinaire accréditive et de 3 050 000 actions ordinaires au prix de 0,08 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 1 462 000 \$. Dans le cadre de ce placement d'actions ordinaires, la Société a engagé des frais d'émission d'actions en trésorerie totalisant 10 838 \$.

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'incidence du placement privé sans courtier sur les actions ordinaires.

	Nombre d'actions ordinaires #	Montant \$
Placement privé – actions accréditives	8 700 000	1 218 000
Placement privé – actions ordinaires	3 050 000	244 000
Frais d'émission d'actions	—	(10 838)
	11 750 000	1 451 162
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives (note 7)	—	(478 500)
	11 750 000	972 662

10. Capital social et réserves (suite)*b) Émissions d'actions (suite)**Exercice clos le 31 décembre 2018*

- iv) Le 11 avril 2018, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 16 458 334 actions ordinaires au prix de 0,24 \$ par action, pour un produit brut de 3 950 000 \$. Dans le cadre de ce placement, la Société a engagé des frais d'émission d'actions en trésorerie totalisant 257 991 \$.

Le 1^{er} juin 2018, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 8 333 300 actions ordinaires accréditives au prix de 0,30 \$ par action, pour un produit brut de 2 499 990 \$. Dans le cadre du placement d'actions accréditives, la Société a engagé des frais d'émission d'actions en trésorerie totalisant 133 249 \$, y compris des honoraires d'intermédiation de 119 990 \$. En outre, 399 998 bons de souscription au courtier au prix d'exercice de 0,35 \$ par action ordinaire et arrivant à expiration le 1^{er} décembre 2019 ont été émis.

La juste valeur des 399 998 bons de souscription au courtier a été estimée à 13 457 \$, ou 0,03 \$ par bon de souscription, en fonction du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : un taux d'intérêt sans risque de 1,88 %, un rendement de l'action prévu de néant, une volatilité du cours de l'action de 69 % et une durée de vie prévue des bons de souscription de 1,5 an. L'hypothèse portant sur la volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique et implicite des actions ordinaires de la Société. L'hypothèse portant sur le taux d'intérêt sans risque est fondée sur les rendements des obligations de référence du gouvernement du Canada et sur les bons du Trésor dont la durée à l'échéance est semblable à la durée de vie attendue des options sur actions.

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'incidence du placement privé sans courtier sur les actions ordinaires.

	Nombre d'actions ordinaires #	Montant \$
Placement privé – actions ordinaires	16 458 334	3 950 000
Placement privé – actions accréditives	8 333 300	2 499 990
Frais d'émission d'actions	—	(391 240)
	24 791 634	6 058 750
Évaluation des bons de souscription émis [note 9d)]	—	(13 457)
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives (note 7)	—	(583 331)
	24 791 634	5 461 962

c) Options sur actions

La Société maintient un régime d'options sur actions à plafond variable prévoyant l'émission d'options sur actions représentant jusqu'à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au moment de l'attribution. La Société peut attribuer des options sur actions de temps à autre à ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et d'autres fournisseurs de services. Ces options sur actions attribuées ont des périodes d'acquisition des droits variant de deux à trois ans.

10. Capital social et réserves (suite)
c) Options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'options sur actions émises et en circulation.

	Nombre d'options sur actions #	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 31 décembre 2017	15 735 000	0,24
Attribuées	450 000	0,30
Exercées	(872 500)	0,10
Expirées	(1 110 000)	0,12
Annulées/frappées de déchéance	(3 957 500)	0,24
En circulation au 31 décembre 2018	10 245 000	0,27
Attribuées	7 330 000	0,16
Annulées/frappées de déchéance	(5 895 000)	0,22
En circulation au 31 décembre 2019	11 680 000	0,23

Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions émises et pouvant être exercées au 31 décembre 2019.

Date d'expiration	Nombre d'options #	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle restante des options en circulation (en années)	Nombre d'options #	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle restante des options pouvant être exercées (en années)
18 novembre 2020	200 000	0,10	0,88	200 000	0,10	0,88
11 juillet 2021	300 000	0,24	1,53	300 000	0,24	1,53
28 novembre 2021	780 000	0,25	1,91	780 000	0,25	1,91
2 mars 2022	200 000	0,40	2,17	150 000	0,40	2,17
3 mai 2022	3 300 000	0,30	2,34	2 475 000	0,30	2,34
28 août 2022	600 000	0,30	2,66	450 000	0,30	2,66
10 octobre 2022	425 000	0,30	2,78	318 750	0,30	2,78
25 janvier 2023	300 000	0,30	3,07	150 000	0,30	3,07
23 janvier 2024	5 575 000	0,16	4,07	1 858 334	0,16	4,07
	11 680 000	0,23	3,14	6 682 084	0,20	2,75

La Société comptabilise les paiements fondés sur des actions versés à ses administrateurs, dirigeants et employés ainsi qu'à des tiers fournissant des services similaires. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant de 375 606 \$ (444 263 \$ en 2018) a été passé en charges à titre de rémunération fondée sur des actions.

10. Capital social et réserves (suite)

c) Options sur actions (suite)

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2019 et en 2018 a été estimée en fonction du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	2019 Options attribuées	2018 Options attribuées
Taux d'intérêt sans risque	1,92 %	1,89 %
Rendement de l'action prévu	néant	néant
Volatilité du cours de l'action	78 %	70 %
Durée de vie prévue en années	5	5
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,06 \$	0,16 \$

L'hypothèse portant sur la volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique et implicite des actions ordinaires de la Société. L'hypothèse portant sur le taux d'intérêt sans risque est fondée sur les rendements des obligations de référence du gouvernement du Canada et sur les bons du Trésor dont la durée à l'échéance est semblable à la durée de vie attendue des options sur actions.

d) Bons de souscription d'actions

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de bons de souscription d'actions.

	Bons de souscription en circulation	Prix d'exercice \$
En circulation au 31 décembre 2017	74 921 872	0,32
Émis	1 333 222	0,30
Exercés	(933 224)	0,15
En circulation au 31 décembre 2018	75 321 870	0,32
Expirés	(44 287 720)	0,27
En circulation au 31 décembre 2019	31 034 150	0,40

Au 31 décembre 2019, la totalité des bons de souscription en circulation arrivait à échéance le 27 juin 2022.

Maple Gold Mines Ltd.**Notes annexes**

31 décembre 2019

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

11. Frais généraux et administratifs

	2019	2018
	\$	\$
Croissance des affaires	169 769	272 104
Amortissement des immobilisations corporelles	158 388	74 988
Honoraires des administrateurs	61 179	122 072
Frais de bureau et généraux	135 730	452 263
Honoraires professionnels	251 992	321 670
Frais liés à l'information réglementaire destinée à l'agent des transferts et aux actionnaires	80 131	161 960
Salaires et avantages	429 977	712 698
Palements fondés sur des actions	317 334	402 672
Frais liés aux déplacements, à la commercialisation et aux relations avec les investisseurs	225 204	654 235
	1 829 704	3 174 662

12. Soldes et transactions entre parties liées*Rémunération des principaux dirigeants*

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des principaux dirigeants au cours de la période.

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et avantages	477 000	431 000
Palements fondés sur des actions	263 306	366 433
	740 306	797 433

13. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent un seul secteur opérationnel à présenter, qui exerce des activités d'exploration minière au Canada. Comme les activités comprennent un seul secteur à présenter, les montants présentés dans les états financiers représentent également les montants sectoriels. Afin de déterminer les secteurs opérationnels à présenter, le principal décideur opérationnel examine divers facteurs, notamment l'emplacement géographique, les seuils quantitatifs et la structure de gestion.

14. Perte par action

Les montants de la perte par action de base sont calculés en divisant la perte nette d'une période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette même période.

	2019	2018
	\$	\$
Perte attribuable aux actionnaires ordinaires	3 668 622	5 681 912
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	223 594 588	200 344 048
Perte par action de base et diluée	0,02	0,03

Au 31 décembre 2019, la Société avait 11 680 000 options sur actions (10 245 000 au 31 décembre 2018) et 31 034 150 bons de souscription d'actions (75 321 870 au 31 décembre 2018) en circulation, qui étaient tous antidilutifs, car la Société affichait une perte pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

15. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts et des créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf en cas d'avis contraire.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie des justes valeurs en vertu de laquelle la Société évalue ses instruments financiers se résume comme suit :

- Niveau 1 – justes valeurs fondées sur des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – justes valeurs fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 – justes valeurs fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, qui ne proviennent pas de données de marché observables.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Les instruments financiers de la Société sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché, qui comprennent le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

15. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une tierce partie manque à ses obligations en vertu d'un contrat financier et cause par le fait même une perte financière pour la Société. Le risque de crédit de la Société est attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie ainsi qu'à ses dépôts. La Société limite son exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers liquides en conservant des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières canadiennes à notation élevée. La Société estime que le risque de perte lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. La Société gère le risque de liquidité au moyen de la gestion de sa structure du capital.

Les créiteurs et charges à payer sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de l'état de la situation financière.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les principaux risques de marché auxquels la Société est exposée sont les suivants :

i) Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de ses soldes et de ses transactions libellés en monnaies différentes de sa monnaie fonctionnelle (le dollar canadien). Aux 31 décembre 2019 et 2018, et tout au long de 2019 et de 2018, la Société détenait des soldes non significatifs en devises, et son risque de change est par conséquent considéré comme étant minime.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt correspond au risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur sur les instruments financiers de la Société. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se limite aux augmentations ou aux diminutions potentielles des taux d'intérêt offerts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus auprès d'institutions financières canadiennes à charte, qui entraîneraient une hausse ou une baisse des produits d'intérêts connexes. Ce risque est considéré comme minime.

16. Impôt sur le résultat

a) Charge (économie) d'impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat calculée en fonction des taux prévus par la loi et de la charge d'impôt sur le résultat présentée.

	2019 \$	2018 \$
Perte avant impôt sur le résultat	3 668 622	5 681 912
Taux d'imposition fédéral et provincial canadiens	26,6 %	26,5 %
Économie d'impôt sur le résultat attendue	(975 853)	(1 505 707)
Augmentation (diminution) de l'économie d'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Frais d'exploration et d'évaluation non déductibles	(45 645)	(615 142)
Renonciation relative aux actions accréditives	470 773	1 452 782
Rémunération fondée sur des actions	99 911	117 730
Amortissement de la prime relative aux actions accréditives	(104 491)	(478 064)
Frais d'émission d'actions	(9 124)	(103 679)
Autre	63 830	(43 585)
Ajustement de soldes d'exercices antérieurs	155 550	(150 552)
Augmentation de l'actif d'impôt non comptabilisé	345 049	1 326 217
Économie d'impôt sur le résultat	—	—

b) Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé sont uniquement comptabilisés lorsqu'il est établi que la réalisation des avantages fiscaux connexes est probable. Au 31 décembre 2019, la Société n'avait pas comptabilisé les avantages relatifs aux différences temporaires déductibles suivantes.

	2019 \$	2018 \$
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	13 815 003	12 491 619
Pertes en capital reportées en avant	135 319	135 319
Frais d'exploration et d'évaluation	10 314 948	10 261 534
Immobilisations corporelles	—	286 498
Frais d'émission d'actions	494 837	726 422
Obligation locative	584 559	175 032
Provision au titre de la remise en état des sites	50 384	50 384
	25 395 050	24 126 808

c) Pertes fiscales

La Société a cumulé des pertes autres qu'en capital d'environ 14 074 646 \$ (12 491 619 \$ au 31 décembre 2018) au Canada, lesquelles peuvent être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. Ces pertes autres qu'en capital arriveront à expiration entre 2030 et 2039 si elles ne sont pas utilisées.

17. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à protéger sa capacité à poursuivre son exploitation afin de pouvoir rechercher des occasions d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur de sites de ressources, ainsi qu'à maintenir une structure du capital souple qui optimise les coûts du capital selon un risque acceptable. La Société estime que les composantes de ses capitaux propres constituent son capital.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres d'emprunt, acquérir ou céder des actifs, ou ajuster les montants de sa trésorerie et de ses placements.

Afin de maximiser ses efforts de mise en valeur continue, la Société ne verse pas de dividendes, n'a pas de dette à long terme et n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

La Société dispose actuellement d'un fonds de roulement suffisant, et elle est en mesure de respecter ses obligations courantes à mesure qu'elles arrivent à échéance. Cependant, la Société aura probablement besoin de capitaux supplémentaires dans l'avenir pour faire face à ses dépenses liées aux projets. Les liquidités futures dépendront de la capacité de la Société à obtenir du financement additionnel par emprunt ou par capitaux propres étant donné qu'elle compte sur des financements par capitaux propres pour financer ses activités d'exploration et ses activités générales.